du service du génie, il ne frais et sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, en toutes circonstances, à la première réquisition de l'autorité militaire.

L'engagement contracté sera valable à toujours, sans qu'il soit nécessaire de le renouveler.

L'administration municipale demande au conseil de l'autoriser à souscrire à cette soumission.

Adopté.

M. COUTEL remercie l'administration d'avoir fait aboutir cette question qui intéresse tant la banlieue d'Esquermes et demande si les travaux commenceront bientôt.

M. LAURENGE. — La mise en adjudication se fera aussitôt la délibération approuvée par le préfet. Les travaux dureront quelques semaines.

M. COUTEL. — Est-ce qu'ils seront terminés avant la mauvaise saison

M. LAURENGE. — Oui, si on trouve suffisamment de matériaux de remblai.

ROUBAIX

LE CONCOURS FEDERAL
DES
Sociétés Catholiques de Gymnastique du Nord

M. Eugène Motte, maire, vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1er. — Le cortège du Concours fédéral des Sociétés catholiques de gymnastique du Nord, qui aura lieu en cette ville le dimanche 2 juillet, se formera boulevard d'Armentières.

Il suivra l'itinéraire ci-après : Rue d'Alsace, pont Saint-Vincent de Paul, rue de Blanchemaille, rue de la Gare, Grande-Place, rue Neuve, boulevard de Paris, rue du Manège, rue Henry Bossut, rue de Beaumont, place du Travail, boulevard de Lyon et boulevard Lacordaire.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Plus que jamais nous avertissons nos sociétés qu'elles n'ont rien à craindre. La Municipalité de Roubaix et le Comité organisateur ont pris toutes les mesures, et l'ordre dans la plus grande tranquillité que se passera la journée de dimanche.

La grande ville industrielle s'apprête à recevoir dignement les sociétés catholiques. L'immense majorité de la population réprouve la campagne odieuse menée par quelques journaux maçonniques.

Les rues que traversera notre cortège seront admirablement décorées. Le champ d'exercices est merveilleux. L'après-midi la fête se déroulera devant des milliers de spectateurs.

Le Comité organisateur a la certitude que le concours de Roubaix obtiendra plein succès. Gymnastes et étrangers constateront avec joie que rien n'a été épargné pour donner à la journée du 2 juillet le plus vif éclat.

Chapelle de la Visitation Sainte-Marie, 128, boulevard de Strasbourg, Roubaix. — Dimanche 2 juillet, fête patronale de la Visitation. Indulgence plénière.

A 5 h. moins 1/4, salut solennel avec pension.

Les œuvres de Huysmans si intéressantes, si spirituelles. — En route — La Cathédrale — L'Oblat, se trouvent à la LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

Société « L'Employé ». — Recette mensuelle le dimanche 2 juillet, de dix heures à midi, au local, 1, rue du Grand-Chemin.

LA BLANCHISSERIE DE LINGE
OTTON-MOCHE, A LOMME
PASSE A ROUBAIX, LE Mardi
0008

Doigts écrasés. — Mlle Louise Vanhuysse, 18 ans, soigneuse à la filature de MM. Motte et Blanchot, a eu l'annulaire et le médius droits écrasés par les organes de son métier qu'elle nettoyait. Elle devra subir une incapacité de travail de 6 semaines environ.

Pour vos costumes-tailleur, adressez-vous en confiance à « Roubaix-Star », Maison MERLA ET Cie, 15, rue Nain, on n'y fait que la mesure. 0.139-0

Le coup de la lanière. — Léopold Hainau, manœuvre à Roubaix, rue des Anges, cour Thiérin, mettait à profit ses loisirs pour asseoir les gens en leur jouant le tour de la lanière.

Étendant sur le sol une lanière qui présentait en son milieu, plusieurs boucles savamment « truquées », il appelait les naïfs, sollicitait celui qui paraissait éprouver pour ce jeu une profonde admiration, puis lui ordonnait de mettre le doigt dans une de ces boucles. Si le doigt était serré par la lanière, le parieur avait gagné, ce qui arrivait du reste rarement.

Arrêté pour ce fait, sous l'inculpation d'escroquerie, il vient d'être renvoyé devant le tribunal correctionnel, audience du 8 juillet, par M. Houzix.

Raffe Pipe. Meilleur marché que partout. 6131

Arrestation pour vol. — Les agents de sûreté Wuillaumez et Herkenrath ont arrêté, vendredi, rue Neuve, François Deranck, 44 ans, chauffeur, rue des Fossés, 10, recherché en vertu d'un mandat d'amener de M. Delalé, juge d'instruction, à Lille. Deranck est inculpé de vol.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS LILLE 0226

du 30 juin

Naissances. — Pierre Vancallement, rue Dufiot, 15. — Antoine Breda, rue Béranger, 33. — Christiane Philippe, rue Bell, 7. — Lucie Scalbert, rue de Tunis, 2 bis. — Emilienne Meuria, boulevard Beaurepaire, 56. — Lucien Coppenolle, rue de Croix, 48. — Ouvry Prosper, avenue Julien-Lagache. — Joseph Debu, rue Rossini, 8. — Henri Fockenoy, rue d'Alger, 93. — Paul Bury, rue de Condé, cour Vroman, 2. — Anne Crombé, rue de Lille, 50.

Décès. — Ernest Rousset, 2 mois, rue de la Chaussée, 16 bis. — Henri Delporte, 51 ans, rue Ma-Campagne, cour Flamenco 87. — Samain Henri, 82 ans, rue de Blanchemaille. — Catherine Desmfans, 82 ans, rue Beaurewaert, 120.

CRÈME SIMON la plus ancienne (1860), la meilleure de toutes. 0234

WATTRELOS

Ebouage public. — Le service de l'ébouage fonctionnera à partir d'aujourd'hui 1er juillet dans les rues et quartiers désignés ci-dessous : Les mardi et vendredi de chaque semaine rue Louridan-Noclain, depuis l'estaminet du Rossignol jusqu'à la barrière du chemin de fer et la rue du Beck; les lundi et jeudi de chaque semaine rue du Ballon, depuis l'estaminet Quennoy jusque les maisons Desplanques à l'entrée du Winhoute, la rue Monge et le Fort Lillois.

Balayage des rues. — On rappelle que le balayage des rues et trottoirs est obligatoire et principalement où le service de l'ébouage fonctionne régulièrement.

HEM

Succès. — Nous apprenons avec plaisir, que Mlle Marguerite Rastaire, élève de l'école libre d'Hem, vient de subir avec succès l'examen du brevet élémentaire.

Nos félicitations à la jeune diplômée, ainsi qu'à ses dévouées maîtresses.

CROIX

Conseil Municipal

Séance du vendredi 30 juin

M. Léon Stien, maire, ouvre la séance à 8 heures 1/2 précises, assisté de MM. Dujardin et Tellier, adjoints.

Sont absents : MM. Liétard Alfred, Liénard, Bertin.

M. Bertin est désigné par l'assemblée comme secrétaire et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Wattelvelle soulève un incident au sujet de l'inscription de vieillards pensionnés au registre des délibérations. M. le Maire donne des explications qui ne contentent pas M. Tellier.

UN INCIDENT ENTRE LE MAIRE ET UN ADJOINT

M. Tellier énumère les démarches qu'il a faites à propos de cette question.

A la préfecture on a répondu à l'adjoint que les pensions de vieillards votées par le conseil municipal le 30 décembre 1910 ne sont parvenues que le 22 avril à la préfecture ; les dossiers ont été retournés dans les 8 jours à la Mairie de Croix.

M. Tellier accuse le maire de négligence pour la transmission des dossiers.

M. le Maire répond qu'à cause de quelques oublis glissés dans les états il fallut redresser les listes. C'est ce qui a occasionné les retards.

M. le Maire termine en déclarant que l'enquête personnelle de l'adjoint n'a pas été dirigée comme il convenait de le faire.

M. Tellier propose de désigner des membres du conseil pour l'accompagner, ainsi que le maire, à la préfecture afin de tirer l'affaire au clair.

MM. D'Heygres, Deweder et Dubar sont désignés par l'assemblée pour se rendre à Lille.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la commission syndicale, sur le projet d'annexion partielle de Croix à Roubaix.

M. le Maire demande à l'assemblée municipale de tenir une séance extraordinaire pour donner un avis favorable à ce rapport.

Le conseil ayant déjà donné son avis sur le projet d'annexion partielle, il n'est pas nécessaire de revenir une seconde fois sur cette question, dit M. Tellier ; M. Dujardin se déclare du même avis. Le conseil donne acte de la communication du rapport de la commission syndicale et passe à l'ordre du jour.

— **Hospice et Bureau de bienfaisance.** — La Commission des Finances a examiné les budgets et comptes de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance ; elle propose au Conseil de donner son approbation à ces comptes.

— **L'éclairage.** — La Commission des finances s'est réunie pour étudier les modifications à apporter au Service d'éclairage public.

M. Tellier s'étonne que la Presse se soit occupée de la question et qu'elle semble insinuer que des propositions aient été faites à la Ville par la Compagnie Deeslée frères, alors que le Conseil n'a pas été mis au courant des pourparlers engagés entre l'Administration municipale et le concessionnaire.

La question est à l'étude ; la Commission des Finances continuera à se documenter sur ce qui a été fait dans les Villes voisines.

L'assemblée vote les crédits nécessaires pour solder le montant des contributions afférentes aux logements d'instituteurs pour l'année 1911.

— **Agrandissement de l'école de la rue Kléber.** — Le Conseil s'est déclaré favorable à l'agrandissement de l'école de filles de la rue Kléber et à des réparations à d'autres écoles. La Ville devra supporter un emprunt de 35.810 fr. 10 pour faire face aux dépenses nécessitées par ces travaux.

Le Conseil charge l'Administration municipale de s'aboucher avec des maisons de crédit.

— **Chemins vicinaux.** — L'entretien des chemins vicinaux est porté au budget pour la somme de 4.958 fr.

Le Conseil, appelé à donner son approbation, proteste contre les majorations annuelles portées au budget par le Préfet.

Le vote du crédit est renvoyé à la Commission des Finances.

VIOLENT INCIDENT

Au sujet de la fourniture des robinets, vannes, etc., portée à l'ordre du jour, que M. Dujardin demande de renvoyer à la commission des finances, M. Tellier s'oppose à ce renvoi. M. le Maire déclare que cette question ne peut être étudiée parce que M. Dujardin n'a pas eu connaissance du dossier, de même la reconnaissance de la rue du Château... De cette rue je ne m'en occupe plus ; de cette façon on ne dira plus que je touche 6.000 francs !!!

Cette déclaration soulève quelques protestations du Conseil et quelqu'un demande : Qui a dit ça ?

— Mais vous tous, ou à peu près.

L'assemblée proteste à nouveau, pendant que M. Tellier insiste : M. le Maire, je demande la parole !

La parole lui étant accordée, M. l'adjoint accuse M. le Maire de ne jamais assister aux réunions de commissions autres que celles des finances.

M. Stien s'empresse de répondre qu'il assiste à toutes les réunions qu'il doit présider et que pour les autres il en laisse la présidence à MM. Dujardin et Tellier, qui ont prétendu, cette année, être maires dans leurs attributions.

La discussion se continue pendant vingt minutes sur le même ton.

M. Tellier demande qu'une enquête soit faite au sujet des accusations réciproques qui ont été dites ce soir. M. le Maire consent à l'enquête.

Enfin, on passe à l'ordre du jour sur les secours aux sinistrés de l'inondation. Le dossier des budgets et comptes n'étant pas prêt, M. le Maire propose de lever la séance. M. Tellier proteste de nouveau.

Puis le conseil vote la reconnaissance provisoire de la rue du Château.

ON SE CHAMAILLE CHEZ LES FRÈRES DE MISÈRE

Au moment du huis-clos, M. Vanesslande proteste contre les réceptions irrespectueuses réservées aux vieillards qui viennent à la Mairie pour se faire inscrire sur la liste des bénéficiaires des retraites ouvrières.

M. Demey signale que des indemnités dues à des territoriaux ont été réduites de moitié ; il donne lecture d'une résolution tendant à rétablir ces indemnités.

M. le Maire cite des exemples pris dans des villes voisines socialistes où l'indemnité est moins forte qu'à Croix.

Une nouvelle discussion s'élève entre le maire et son 2e adjoint ; bref le conseil adopte à l'unanimité la proposition Demey tendant à rendre aux réservistes et territoriaux la retenue qui leur a été faite.

Enfin la séance est levée à 11 heures.

Fête nationale du 14 juillet. — Il est rappelé aux débitants qui voudraient obtenir des lots pour les jeux divers ou un concours de pinsons, qu'ils devront faire parvenir par écrit leur demande à la mairie avant le 3 juillet.

Pour les sociétés diverses, jeux de boule, cartes, etc., les sociétés acceptant de participer au cortège et au tirage des primes, les adhésions seront reçues jusqu'au 6 juillet.

CROIX. — Du 30 juin. — **Publications.** — Edouard Bertoux, tenturier, à Croix et Amélie Houzez, tisserande, à Mouvaux. — Joseph Gabrian, gazier, à Croix et Mathilde Vandewegeringe, soigneuse, à Roubaix. — Fernand Cauchie, sellier, à Roubaix et Laure Mayor, brodeuse, à Croix.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 30 juin 1911

Séance ouverte à 9 heures. Présidence de M. Lecomte, adjoint. Vingt-huit conseillers présents.

TRAMWAYS. — Le conseil approuve un rapport de la commission de la voirie et des voies ferrées concluant à l'adoption du projet présenté par la Compagnie des tramways de Lille et de sa banlieue pour l'emprunt de la rue de Lille par la ligne n° 1 de la Grande-Place à la gare des France, dont l'exploitation doit être rétrocédée, suivant convention.

AFFAIRE LESCURE. — M. Salembien dit qu'il vient d'apprendre que M. Lescure, l'ex-directeur de l'usine d'électricité, vient d'être condamné à des dommages et intérêts envers la Ville et envers M. Henneton, ingénieur.

La question de l'électricité

Au courant de la plume et avec les 10 ou 15 minutes dont nous disposons, résumons un rapport de 32 pages que présente M. le Maire :

En l'année 1900, MM. Glorieux, Théry, Cordier et Delsavatre émirent le vœu que la Ville joignît à son monopole du gaz celui de l'électricité. Ce vœu reçut une solution le 1er mars 1900 et en 1903 l'usine d'électricité était fondée. Le maire passe rapidement sur les besoins de l'entreprise puis s'étend très longuement en des considérations diffuses. Arrivons donc au traité des 27 janvier et 8 février 1908 avec l'Energie Electrique du Nord qui donne une autre tournure à la distribution de l'électricité. Puis résumons ce que ce long et mandreux rapport contient d'intéressant pour le public :

La canalisation électrique comprend un réseau à courant continu qui dessert le centre de la Ville : c'est celui qui fut précédemment établi. Depuis le traité passé avec l'Energie-Electrique du Nord, un réseau alternatif à haute tension est terminé dans sa partie principale. Son extension serait payée par l'Energie-Electrique à qui les sommes avancées seraient remboursées par annuités. Le réseau alternatif à basse tension, employé par la petite force motrice et pour l'éclairage n'est qu'amorcé. Il serait facile de le brancher sur le courant à haute tension. Pour cela encore les frais seraient supportés par l'Energie-Electrique à qui ils seraient remboursés par annuités.

Tarifs. — Il existe actuellement deux régimes de tarification : 1° le premier, appliqué presque exclusivement aux anciens abonnés, est exempt de toute obligation et le courant est facturé 0,60 le kilowatt-heure ; 2° le second régime homologué en 1908, et appliqué depuis 1900 aux nouveaux abonnés, aussi bien sur le réseau alternatif que sur le réseau continu, comporte l'obligation d'un abonnement de trois ans avec minimum de garantie de consommation de 125 fr. par kilowatt de puissance de compteur fixé par l'abonné. Le courant est facturé au prix de 0,50 le kilowatt-heure.

Le rapport du maire propose l'adoption de la combinaison étudiée par M. Henneton, ingénieur-conseil de la Ville, pour remplacer les régimes précédents. Cette combinaison consiste en 1° la suppression de l'ancien régime ; 2° la souscription pour tout abonné d'un abonnement d'un moins trois ans suivant le régime homologué en 1908, amendé de la façon suivante : Au moment de la souscription de l'abonnement, le consommateur aurait la faculté de choisir, soit la disposition avec minimum de garantie ramenée à 120 fr. par kilowatt du compteur demandé et proportionné à la puissance de son installation ; soit, s'il ne pense pas arriver à cette consommation, une disposition nouvelle comportant le paiement d'une redevance de 2 fr. 50 par mois et par kilowatt de même puissance que ci-dessus.

Dans les deux cas, le courant serait facturé au prix de 0,50 le kilowatt-heure. Ce choix facultatif serait applicable aux abonnés d'éclairage des deux réseaux.

Petite force motrice. — Pour faire disparaître les inégalités de traitement entre les nouveaux et les anciens abonnés qui n'ont aucune des obligations des nouveaux et n'ont cependant souscrit qu'un simple abonnement résiliable quand bon leur semble, les amendements suivants sont désirables :

Le minimum de consommation ne sera plus obligatoire pour les abonnés ne dépassant pas une puissance de 6 kilowatts 300. Les abonnés auront la faculté de choisir, lors de la souscription de leur abonnement, entre les mêmes propositions faites pour l'éclairage. De plus, pour éviter qu'aucun abonné de petite force motrice puisse payer un prix plus élevé que dans les villes voisines, il sera fait, aux abonnés ayant une utilisation élevée, une ristourne s'élevant à 5 fr. du montant total de l'installation de l'année quand l'utilisation atteindra 1000 heures ; 7 fr. 50 quand elle atteindra 1500 heures ; 10 fr. quand elle dépassera 2.000 heures.

Force motrice industrielle. — Les tarifs actuels sont remplacés par les suivants : Jusqu'à 17 k. v. a., avec minimum de 15, basse tension, 120 fr. ; au-dessus de 17 jusqu'à 30 k. v. a., avec minimum de 20, basse tension, 108 fr. ; haute tension, 96 fr. ; au-dessus de 30 jusqu'à 42 k. v. a., haute tension, 90 fr. ; jusqu'à 60, avec minimum de 45 k. v. a., haute tension, 84 fr. ; jusqu'à 80, avec minimum de 65, haute tension, 78 fr. ; jusqu'à 100, avec minimum de 90 k. v. a., 72 fr. ; jusqu'à 120, avec minimum de 110 k. v. a., 66 fr. ; jusqu'à 150, avec minimum de 135 k. v. a., 60 fr. ; jusqu'à 200, avec minimum de 175 k. v. a., 54 fr. ; 46 fr. jusqu'à 250, minimum 225 ; 45 fr. jusqu'à 300, minimum 275 ; 42 fr. jusqu'à 400, minimum 330 ; 36 fr. jusqu'à 550, minimum 450 ; 30 fr. au-dessus avec minimum de 600. Ces prix se réduisent dans le prix unique de 0,05 le kilowatt-heure pour toutes les puissances ; ils indiquent la redevance annuelle payable par douzième mensuel.

Le rapport prévoit ensuite les modifications à apporter à la vente ou à la location des branchements ou accessoires de l'installation des compteurs. Il reconnaît que l'établissement d'une comptabilité commerciale s'impose dans le service de distribution de l'électricité. Dans ce but un crédit de 2.000 francs est ouvert. Une autre dépense de 8.368 francs est également autorisée pour le remboursement intégral du solde des frais d'installation des canalisations aux ouvriers, abonnés du réseau continu.

MARCHES. — Le Maire présente la note à payer relativement à des marchés de peu d'importance passés en adjudications restreintes. M. Quivron ne comprend pas ce qu'est une adjudication restreinte. On le lui explique.

ACHAT DE TERRAIN. — Une somme de 450 fr., pour frais d'expertise et dédommagement au fermier qui occupait le terrain acheté rue du Chêne-Houpline par la ville.

LEGS A L'HOSPICE. — Les époux Libert-Delherghe ont légué à l'Hospice une maison et deux parcelles de terre sises à Wattrelos, à charge par l'Administration hospitalière de recevoir un vieux ménage. Le Conseil donne un avis favorable.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES. — Sais d'un vœu le 4 avril 1910, M. le Préfet demande la création d'une section d'employés au Conseil des Prud'hommes.

L'Administration municipale s'oppose à cette création.

M. Paul Martin s'élève contre cette prétention et dit qu'à Lille une section d'employés existe. A Tourcoing on ne peut traiter les employés comme quantité négligeables.

M. Quivron demande que le Conseil donne un avis favorable.

M. Lecourte répond en interprétant une lettre préfectorale de 1906, opposée à la création de la section d'employés.

M. Martin fait remarquer que ce n'est pas la question ; que le Préfet demande l'avis du Conseil municipal, et que l'Administration, en ne le faisant pas, commet un abus de pouvoir.

Ces mots déchaînent un orage. MM. Salembien, Martin, Masurel-Leclercq se lancent des défis et des mots un peu gros.

Puis ils se calment et décident qu'à la prochaine réunion le Conseil donnera son avis sur la création de la section des employés.

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE, s'élevant en recettes à 8.444.121 fr. 44 cent., en dépenses à 7.415.274 fr. 01 c., et laissant un excédent de 1.028.847 fr. 01, est approuvé.

M. P. Martin se refuse à voter des félicitations à l'Administration municipale.

M. Salembien. — Vous êtes de mauvaise foi, monsieur Martin.

M. Martin. — Si vous continuez à m'insulter, monsieur Salembien, je vous répondrai sur un autre terrain. Il est impossible, vous m'entendez, qu'un conseiller de bonne foi donne son approbation à un compte administratif où l'on jongle avec les 8 et 10 millions sans permettre qu'on étudie les documents. Nous avons reçu le compte administratif il y a vingt-quatre heures.

M. Salembien. — Vous aviez le rapport du maire.

M. Martin. — Ce rapport est si ambigu qu'on n'y comprend rien.

M. Masurel demande à M. Martin de se faire envoyer à la commission des finances. Les conseillers causent tous ensemble et M. Lecourte, adjoint, exige qu'on passe à d'autres questions.

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE s'élevant en recettes à 3.079.658 fr. 11 et en dépenses à 2.572.563 fr. 17 est adopté en bloc.

— Alors, intervient M. Martin, vous faites passer tous les articles du budget supplémentaire sans les discuter !

M. Lecomte. — Trop tard, M. Martin, le vote est acquis. Passons à autre chose.

BUVETTE DU THEATRE. — La concession en est faite à M. Sanghinetti, brasseur à Wambrechies, moyennant 4.500 fr. l'an.

M. Martin se plaint de ce que la commission de contrôle du Théâtre n'a pas été consultée.

Le même conseiller dit que le public ignore tout des affaires municipales.

M. Lecomte l'empêche de parler. Un dernier M. Martin sort de la salle des séances.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — M. le Secrétaire-général donne lecture du compte administratif du Bureau de bienfaisance pour 1910. Personne n'a rien compris à cette lecture rapide, mais tous les conseillers approuvent. Ils donnent également un avis favorable au budget supplémentaire de 1911.

CAISSE DE RETRAITES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX. — Le règlement de la caisse des retraites des employés municipaux va être modifié afin d'être en harmonie avec les prescriptions de la loi du 5 avril 1910. Le fond du règlement porte sur ce fait que lorsque les employés subissent une retenue de 5 0/0 sur leurs appointements, ils ont droit à une retraite garantie par la ville.

M. Salembien a voulu donner aux employés de Tourcoing les avantages donnés en d'autres villes.

M. Masurel félicite M. Salembien pour avoir élaboré le nouveau règlement. Et voilà que dans un élan d'admiration mutuelle les conseillers se félicitent les uns les autres.

Sur ce la séance publique est levée.

Union Sociale et Politique. — Demain dimanche, à dix heures du matin, réunion du Comité-Directeur et des Comités de Sections.

Caisse Syndicale des Retraites du Commerce et de l'Industrie textiles de Tourcoing et de ses environs. — Des statuts de la Caisse et du Syndicat sont au siège social, 46, rue des Poulains, à la disposition des industriels et commerçants qui voudraient adhérer. Il leur sera donné toutes les explications qu'ils pourraient désirer.

Côtes fracturées. — Un domestique de chez M. Jules Petit, rue de la Croix-Rouge, M. Abel Dubois 47 ans, rue de Valmy, en chargeant une balle est tombé à la renverse sur une caisse. Il en est résulté la fracture de plusieurs côtes. Le docteur Lagache lui a prescrit 30 jours de repos.

Main écrasée. — M. Paul Lebeau, 29 ans, monteur chez M. Delepoulle, a eu la main gauche prise entre des rouleaux et une pièce de fer qu'il poussait. Il a eu de ce fait les dernières phalanges des médius et annulaire de la main droite écrasées. Le docteur Vermersch a prescrit au blessé un mois de repos.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 30 juin

Naissances. — Léon Clerson, rue Nationale, 222. — Zoé Demeyere, idem. — Marie Dujardin, boulevard Gambetta, 11. — Roland Locquet, rue de l'Amidonnerie, 86.

Mariage. — Henri Madore, rattacheur, et Marie Lescenne, soigneuse.

Décès. — Marie Desouler, 83 ans, s. p., rue de la Prairie, 15. — Adèle Wolfcarius, 77 ans, s. p., rue Desurmont, 53.

ASTHME poudre gazeuse TAILLIAR

HALLUIN

Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, à 6 h. 1/2, sous la présidence de M. Defretin, maire. M. Xavier Delattre est secrétaire. 16 conseillers sont présents.

Lecture est faite de plusieurs lettres de remerciement émanant de sociétés ou de fonctionnaires dont les allocations ou traitements ont été augmentés.

— **Un état de dépenses imprévues** s'élevant à 76 francs, est adopté.

— **L'émeute du 4 février.** — M. Lepoutre, industriel, déclare, dans une lettre, qu'en présence du peu d'importance des dégâts causés chez lui au moment de la grève, il retire sa demande d'indemnité que le Conseil avait repoussée.

— **Extension de l'éclairage public et privé.** — Le Conseil entend une lettre du préfet relative à l'avenant apporté au contrat passé entre la Ville et la Société du Gaz en vue de l'extension de l'éclairage.

Cet avenant ne peut être approuvé sans qu'il y soit apporté des modifications.

— **La Lyre Hallutienne** demande augmentation d'allocation. Demande refusée.

— **Budget primitif communal de 1912.** — Le centime qui valait 1.207 fr. 97 pour 1911, passe à 1.239 fr. 88 pour 1912, en augmentation de 31 fr. 85 due à la plus-value rapportée par les patentes.

Le chiffre des centimes pour 1912 s'élèvera à 95.96 restant presque la même que celui de l'année courante qui est de 93.30. La situation financière reste saine, malgré les charges des récents emprunts de 280.000 fr., pour travaux de voirie et d'épuration d'eau, pour la construction d'un hospice et certaines augmentations prévues au budget.

Après discussion des divers articles, le budget de 1912 est arrêté à 334.019 fr. 29, se divisant en recettes et dépenses ordinaires, à 233.150 fr. 90 ; et en extraordinaires, à 90.868 fr. 39.

— **La fermeture des écoles congréganistes.** — Un décret récent a décidé la fermeture, avant 1914, des écoles que les Sœurs de la Sagesse dirigent avec tant de dévouement dans notre cité. En annonçant cette nouvelle aux conseillers, M. Defretin, maire, a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Avant que nous abordions la question de création d'écoles de filles au Centre et au Mont, je crois être l'interprète du Conseil en rendant hommage au dévouement des Sœurs, en les remerciant des services rendus à la population d'Halluin et en exprimant les regrets que nous cause la mesure prise contre elles.

« Les Sœurs sont ici depuis 1847, c'est vous dire qu'il n'est pas un Hallutinois dont la mère, les sœurs ou les filles n'aient pas ressenti le bienfait de leur éducation. Aujourd'hui encore leurs écoles du Centre et du Mont abritent 1.200 enfants qui, j'en suis sûr, garderont de leurs maîtresses un souvenir affectueux et reconnaissant. »

Le Conseil applaudit ces paroles et en décide l'insertion au procès-verbal.

— **Remaniement de la rue du Château.** — Dans la dernière séance, le Conseil avait examiné certains projets concernant la construction jusqu'au nouvel hôpital d'un trottoir existant déjà sur la première partie du chemin de Neuville; à la réfection des accotements de la rue de Linselles et le remaniement de la chaussée de la rue du Château.

La Commission des finances a étudié la question. Elle est d'avis d'effectuer les travaux. Les crédits seront prélevés sur les ressources suivantes : 6.861 fr. 92 provenant des surtaxes d'octroi de 1911 et 1912; 3.738 fr. 08 sur les fonds libres de l'exercice en cours.

— **Création d'écoles de filles au Centre et au Mont.** — Lecture est donnée d'un rapport de la Commission des finances concernant la création d'écoles de filles au Centre et au Mont. La Commission estime que ces travaux sont inutiles, car si les Congréganistes quittaient leurs établissements, ils seraient remplacés par un personnel laïc. En plus, des locaux seront vacants par suite du transfert de l'hôpital; cet établissement pourra être transformé et affecté à l'usage d'école.

Quant à l'école du Mont, la Commission propose d'ajourner la question.

— **Construction en empierrement du Chemin des Bois.** — Le Maire fait connaître au Conseil que les travaux du Chemin des Bois sont utiles. Ce chemin s'étend sur les territoires de Bousbecque et d'Halluin sur une longueur de 1000 mètres dont 400 sur Halluin. La partie située sur Halluin est en mauvais état.

La Commission des finances ayant adopté ce projet, M. le Maire prie le Conseil de vouloir l'approuver. Il en est ainsi décidé. Un crédit de 7.945 francs est voté.

— **Construction d'un abattoir à Régies du Mont.** — Ce projet est approuvé par le Préfet à condition qu'il soit apporté une modification au plan.

Séance levée à 7 h. 3/4.

Probablement le plus habile employé que vous ayez jamais eu, vous sera procuré par une annonce dans la Croix du Nord, *et certainement le plus capable et le plus sérieux que vous aurez jamais, sera trouvé par la même voie.*

MOUVAUX

UN HOMME tombé de son camion et se tue

Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers onze heures, Albéric Christiane, 29 ans, domestique chez M. Dechendre, messager à Tourcoing, revenait de Lille avec son camion.

Arrivé en face de la rue Lorthiois, l'équipage subit un choc violent ; Christiane tombe de son siège et l'une des roues lui passe sur la tête. Des voisins ayant entendu les plaintes du blessé, se portèrent à son secours et le transportèrent chez M. Courasse, cabaretier. A peine arrivé, le malheureux domestique expira.

M. Petiot, commissaire de police, fut informé et vint faire une enquête.

Albéric Christiane, qui est célibataire, et originaire d'Arlieberque (Belgique), fut transporté vendredi après-midi à l'hospice de Mouvaux ; il sera inhumé au cimetière de la ville.

Suicide. — Vendredi à midi, Claude Dufermont, 29 ans, employé de commerce, s'est tiré un coup de revolver dans la tête ; la mort fut instantanée. Dufermont était marié et père de famille.

On ignore la cause de cet acte coupable.

MOUVAUX. — Décès. — Victor Delombberde, 55 ans, rue de Roubaix.

VOIR EN DERNIÈRE PAGE

Plages

Stations Thermales

Villégiatures

Voyages

Hôtels Recommandés

DUNKERQUE

L'ARRESTATION D'UN BANQUIER

On dit que le solde de la commandite souscrite par M. Guilbert, de Lille, sera intégralement versé mais on ne sait encore dans quelle proportion cet apport comblera le trou creusé par la M. Decoster.

En vertu d'une ordonnance de ticker, juge d'instruction, l'autom M. Marcel Decoster, fils du ban rêté, a été saisie au garage.

Dépêches de la Nuit

Le scrutin sur l'ordre du jour

Ont voté pour : Bouvier, Défontaine, Dron, Davaine, Guislain, Lemoy, Lemire, Daniel Vincent.

Se sont abstenus : Pasqual, Plichon.

Absent par congé : Polié.

Les autres ont voté contre.

—o—

La minorité comporte 70 socialistes unifiés, 46 progressistes, 2 nationalistes, 24 droitiers, 21 membres de l'Action Libérale, 10 indépendants.

ECHOS PARLEMENTAIRES

LE PROJET PAMS

Le projet de loi ayant pour objet les appellations d'origine, déposé par M. Pams, a pour but de défendre les produits de toutes régions intéressées, contre des usurpations de noms qui les ruinent, et en même temps de protéger l'acheteur contre les tromperies concernant l'origine du produit.

L'article premier indique les conditions auxquelles doit satisfaire un produit donné pour avoir droit à une dénomination déterminée, et pour pouvoir demander réparation du préjudice causé.

L'article 3 ordonne aux commerçants en gros de vins et eaux-de-vie à tenir une comptabilité exacte des entrées et des sorties de marchandises sur un registre spécial coté et paraphé par M. le président du tribunal de commerce.

La loi spéciale du 10 février 1911 sur les vins de Champagne continuerait son objet jusqu'au 1er octobre 1913.

Tous nos lecteurs nous câblent : Rien de meilleur que le *Chocolat Delespaul-Havez*. C'est vrai !

Incident Raymond-Messimy

Comme on a pu le voir dans le compte-rendu du Sénat, un incident violent s'est produit entre MM. Raymond, sénateur et Messimy, ministre de la guerre.

M. Raymond se considérant offensé par certaines paroles du ministre, a prié MM. le comte d'Alsace et le général Langlois de se rendre près de M. Messimy pour lui demander rétractation de ses paroles.

Les témoins n'interviendront qu'aujourd'hui, ils attendent la lecture de l' « Officiel ».

ANISETTE SUPERFINE
MARIE BRIZARD
CURAÇAO, CHERRY-BRANDY
6178

BOURSE DE BRUXELLES

DU 30 JUIN 1911

FONDS D'ÉTAT, PROVINCES, VILLES	Ouvert.	Clôt.
Rente 3 %, 2e série	— —	90 95
Bruxelles 1902, 2,50 %	101 —	100 75
Bruxelles 1906, 3 % lib.	86 —	86 50
Anvers 1887, 2,50 %	— —	84 25
Anvers 1905, 2 %	83 50	83 75
Gand, 2 %	73 —	73 75
Liège 1880, 3 %	— —	— —
Liège 1897, 2 %	71 50	71 75
Liège 1905, 2 %	81 50	81 75
Congo lots 1888	— —	36 75
CHARBONNAGES		
Abhlez et Bon F.	— —	710 —
Amercœur (mars 1910)	— —	2751 —
Andetlues (30 septembre 10)	— —	— —
Bernissart (1er av. 1910)	— —	— —
Bois-d'Avroy (4 avril 1910)	875 —	877 —
Bois Saint-Ghislain, act. pr.	— —	— —
B.-E. Lambusart (2 nov. 1910)	— —	— —
Borinage Central (2 nov. 09)	— —	140 —
Charbon belge (15 avr. 09)	480 —	479 —
Chevallière à Dour (3 mai 10)	— —	1820 —
Cie Furstenberg p., 1 mai 10	— —	251 —
Cie Furstenberg n., 1 mai 09	75 —	75 —
Concorde (1er mai 1910)	— —	1985 —
Couchant du Flénu, 1 av. 09	190 —	187 50
Courcelles Nord (1er mai 10)	— —	3975 —
Espérance B.-F. (2 août 10)	— —	— —
Fontaine Lévêque (2 mai 10)	3350 —	3375 —
Gouffre (14 avril 1910)	— —	2195 —
G. Buisson (3 janv. 1911)	— —	— —
G. Machine à Dour (31 d. 08)	— —	2970 —
G. Mambourg (15 mars 09)	— —	435 —
Hem-sur-Sambre (1er juin10)	— —	620 —
Hazard (2 mai 1910)	630 —	625 —
Hornu (3 octobre 1909)	— —	— —
Hornu et Wasmes (31 mars10)	— —	— —
H. Unies de Charl. (2 nov. 09)	— —	— —
Kessales (31 mars 1910)	— —	— —
La Haye (31 octobre 1910)	— —	700 —
La Louvière-Sart (15 avr. 09)	— —	258 50
Levant d. Flénu (31 mars 10)	— —	— —
Marchiennes (2 avril 1909)	— —	— —
Marianne (1er février 1910)	— —	— —
Noël Sart Culpart (2 nov. 10)	— —	3810 —
Nord d. Charleroi, 1er juin 10	— —	— —
N. d. Rieu d. Cœur, 1 d. 08	1090 —	1100 —
Patience Beaujonc (3 août 1910)	— —	— —
Poirier (1er avril 1910)	735 —	745 —
Prod. du Flénu (1 mars 10)	4700 —	4710 —
Réunis de Charl. 1er juin 10	— —	— —
Sacré Madame (2 mai 10)	— —	— —
Trieu-Kaisin (1er octobre 10)	— —	7221 —
Unis-Ouest-Mons (2 avr. 10)	1210 —	1230 —
Wilhem-Sophia (1er nov. 10)	560 —	570 —
Kalping p. (novembre 10)	41 50	43 —